

Comment recevoir ma licence FFR ?

À partir de cette rentrée 2021/2022, la fédération met en place la dématérialisation des titres d'adhésion et de participation. Il n'y aura donc plus de lettres-cartes papier.

- **Lors de la création ou du renouvellement de la licence FFRandonnée, chaque adhérent reçoit un mail automatique avec son attestation de licence en PDF** (donc à imprimer et/ou charger sur son portable) et les informations relatives à l'assurance.
- **Votre licence de la Fédération Française de Randonnée Pédestre est personnelle :**
Pour recevoir l'attestation de licence, Il est donc important que chaque adhérent (Mr et Mme dans un couple) dispose d'une adresse mail qui lui soit propre et qu'elle soit communiquée au club lors de son inscription ou renouvellement.
- Une adresse mail propre à chaque adhérent est également nécessaire, pour obtenir très rapidement les informations lui permettant d'accéder à son compte sur internet et, en cas de sinistre, pour toute déclaration en ligne et suivi de dossier avec l'assureur.